



❖ Pour réduire vos frais d'interurbain quand vous voyagez à l'étranger, vous pouvez utiliser *Canada Direct*, service qui vous permet, avec l'aide d'un téléphoniste canadien bilingue, de téléphoner au Canada ou dans d'autres pays. Composez simplement le numéro d'accès à *Canada Direct* du pays dans lequel vous vous trouvez et un téléphoniste vous répondra immédiatement. Pour vous procurer une liste de tous les numéros d'accès à *Canada Direct*, appelez le **1-800-561-8868** (sans frais au Canada).

En voyage, mettez-vous à l'écoute de Radio Canada International pour les dernières nouvelles et pour prendre connaissance des messages émanant du gouvernement canadien en cas d'urgence.

Assurez-vous que votre passeport est en règle

Votre passeport est la meilleure preuve de votre citoyenneté canadienne. Pour la plupart des pays, vous avez besoin d'un passeport valide pour vous et les membres de votre famille. Il arrive souvent que l'on exige le passeport pour des transactions financières ou juridiques. Même si vous n'en avez pas besoin, par exemple pour aller aux États-Unis, il est conseillé de l'emporter malgré tout. C'est une pièce d'identité très précieuse. Si vous avez des questions à poser au sujet des passeports, composez le **1-800-567-6868**. À Toronto, vous pouvez composer le **973-3251**, à Ottawa-Hull, le **994-3500**, à Vancouver, le **775-6250** et à Montréal, le **283-2152**.

Vous trouverez des formulaires de demande dans les bureaux des passeports, dans les bureaux de poste et dans certaines agences de voyage. Prévoyez au moins trois semaines pour la délivrance d'un passeport.

Si votre passeport expire dans les six mois qui suivent, renseignez-vous auprès de l'ambassade ou du consulat de votre pays de destination au Canada, afin de savoir quelles sont les règles et les restrictions appliquées en matière de validité et d'expiration. Certains pays risquent de vous refuser l'entrée si votre passeport expire quelques mois après.



Faites une photocopie de la page d'identification de votre passeport et gardez-la séparée de l'original durant le voyage. Pour plus de sécurité, laissez-en une photocopie chez un ami ou un parent au Canada. Ces simples mesures pourraient accélérer le remplacement de votre passeport en cas de perte.

Si vous perdez votre passeport en voyage ou qu'on vous le vole, mettez-vous sans délai en rapport avec la mission canadienne la plus proche pour vous le faire remplacer. Signalez également la perte au bureau de police local. Avant de pouvoir vous faire délivrer un nouveau passeport, vous devez remplir un formulaire de demande, produire une pièce prouvant que vous avez la citoyenneté canadienne (p. ex. un certificat de naissance ou de citoyenneté), remettre de nouvelles photographies et payer les droits en entier.

Avez-vous besoin d'un visa?

Pour certains pays, vous avez besoin d'un visa. Renseignez-vous à ce sujet dans votre agence de voyage ou auprès de l'ambassade ou du consulat en question. Faites la demande de visa bien avant le départ.

En arrivant à destination, tenez-vous prêt à prouver que vous avez assez d'argent pour la durée de votre séjour.

Informez-vous des règles et restrictions régissant les visas et la durée du séjour. Cela peut vous faire gagner du temps et de l'argent.

Certains pays ne vous laissent entrer que si vous pouvez prouver que vous allez repartir — tenez-vous prêt à montrer votre billet de retour ou un billet pour un autre pays, ou encore un visa attestant que vous allez visiter un autre pays.

Vois nolisés

Avant de réserver une place à bord d'un charter par l'intermédiaire d'une agence de voyage, renseignez-vous auprès du Bureau d'éthique commerciale ou auprès de l'organisme local de consultation des consommateurs, pour savoir si la compagnie charter ou le voyageur ont de bonnes références.